



Réf. Farde e-Assemblées : 2308668

N° OJ : 2

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/01/2020

**Objet :** Asbl La Renaissance Bruxelloise.- Subside : 4.562,44 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019;

Considérant que l'asbl La Renaissance Bruxelloise demande un subside de 4.562,44 EUR pour intervention dans les frais de fonctionnements de 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 4.562,44 EUR est octroyé au profit de l'asbl La Renaissance Bruxelloise.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019.

Annexes :